

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND DES EMPLOYÉS SÉDENTAIRES DES CHEMINS DE FER—LES SERVICES À TERRE-NEUVE EN CAS DE GRÈVE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, il s'agit pour moi d'une question supplémentaire à une question posée antérieurement au ministre du Travail. Compte tenu de la situation particulière de Terre-Neuve qui doit compter sur les transports maritimes, se peut-il que le ministre fasse une recommandation au CN et aux syndicats pour qu'ils en arrivent à établir ensemble une sorte de modus vivendi provisoire ou d'urgence qui assurerait à la province, advenant une grève, les transports essentiels.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il semble que ce soit là une suggestion raisonnable, mais je crois qu'il s'agit en l'occurrence d'un problème qui relève plutôt du ministre des Transports, mais dans la mesure où le ministère du Travail peut y avoir un rôle à jouer, il me sera agréable d'en discuter avec lui.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je désire remercier le ministre de sa réponse et demander au ministre des Transports s'il pourrait prendre la chose en délibéré, étant donné que le tourisme et tous les besoins essentiels de l'industrie dans l'Île, y compris l'approvisionnement en nourriture, dépendent du transport maritime. Pourrait-il, en prenant soin de mettre des gants blancs, faire en sorte que les syndicats et le CN, collaborent pour que les services essentiels soient assurés à l'Île, advenant une grève?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne puis me prononcer au nom des syndicats, car je n'ai aucun mandat de leur part. Si je puis exprimer une opinion, je dirais...

Une voix: Avez-vous perdu votre carte de membre?

M. Marchand (Langelier): S'il y a quelques chose à faire dans ce domaine, je suis sûr que les syndicats y verront. Il est très difficile de s'arrêter sur telle ou telle partie du pays, étant donné qu'il y a d'autres régions qui peuvent faire face à des situations difficiles. Nous devons attendre pour voir comment les choses se dérouleront et c'est alors que je prendrai une décision.

* * *

AIR CANADA

DEMANDE D'ACCÈS AUX LIGNES ZENITH POUR LES RÉSERVATIONS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre des Transports et comporte une note peut-être plus positive que les deux dernières questions concernant les problèmes des chemins de fer. J'ai donné avis de la présente question au ministre et j'espère qu'il collaborera de sa façon habituelle, et ne se montrera pas querelleur et négatif comme vient de se révéler le ministre du Travail. Le ministre est-il maintenant en mesure d'annoncer à la Chambre une amélioration des services de transport surtout dans la région Atlantique où toutes les localités des quatre provin-

Questions orales

ces auront accès aux lignes libres Zenith reliées directement aux bureaux des réservations d'Air Canada, et aussi aux codephones, afin que nous sachions quand les avions arrivent et partent?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Oui, je crois que ce sera fait sous peu, surtout dans les villes de Kemptville, Truro, New Glasgow, Wolfville, Bridgewater, Windsor et Antigonish.

* * *

[Français]

LES COMMUNICATIONS

LA CÂBLOVISION—QUESTION RELATIVE AU LITIGE ENTRE QUÉBEC ET OTTAWA—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Communications.

Vendredi dernier, son homologue québécois a fait savoir que la commission parlementaire des communications se réunira le jeudi 9 août prochain pour étudier le projet de réglementation de la câblodiffusion. Étant donné qu'à la suite de cette réunion, l'Assemblée nationale du Québec aurait juridiction sur la câblodiffusion au début de septembre, le ministre est-il disposé à rencontrer son homologue québécois, avant le 9 août, pour discuter de cette question, ou va-t-il, comme il l'a déjà mentionné, laisser les tribunaux régler ce problème?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, j'ai eu, avec mon homologue québécois, les rencontres qui se révélaient possibles jusqu'ici, et jusqu'au 9 août. Quant aux conclusions qui peuvent se dégager de la rencontre de la commission parlementaire du Québec sur les communications, je diffère d'opinion avec le député de Joliette. Cela ne confèrera aucune nouvelle juridiction au Québec, en plus de celle qu'il possède déjà en vertu de la Constitution.

* * *

● (1520)

[Traduction]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND DES EMPLOYÉS SÉDENTAIRES DES CHEMINS DE FER—LE SERVICE À TERRE-NEUVE EN CAS DE GRÈVE—LES ENTRETIENS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question se rattache en fait à celle du député de Gander-Twillingate et s'adresse au premier ministre. Compte tenu des difficultés auxquelles pourrait se heurter la province isolée de Terre-Neuve et qu'entraînerait une grève imminente, le premier ministre doit-il rencontrer aujourd'hui le premier ministre de Terre-Neuve? Dans l'affirmative, discutera-t-il avec lui ce très grave problème pour essayer de remédier à la situation.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, je vais rencontrer le premier ministre de Terre-Neuve et nous aborderons une foule de questions.